Pôle communication
24.65.42

Mercredi 6 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 novembre 2024, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, **13** projets de délibération du gouvernement et adopté **29** arrêtés. Il a également examiné **12** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet et de Laurie Humuni, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

La modification de cette délibération va permettre le recrutement d'infirmiers en pratique avancée (IPA) au sein de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté dix projets de délibération du gouvernement habilitant le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif pour **dix** affaires.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du gouvernement habilitant le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour d'appel de Nouméa de Nouméa pour **une** affaire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du gouvernement habilitant le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Conseil d'État pour **une** affaire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du gouvernement habilitant le président du gouvernement à agir en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions pour **sept** affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'association « Union des pompiers Calédoniens » (UPC) afin de lui permettre d'organiser des formations aux premiers secours et de délivrer des diplômes officiels de secourisme.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 200 000 francs au groupement technique vétérinaire (GTV) qui participe à des actions de sensibilisation en faveur du bien-être animal.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour quatre étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2024. Chaque étudiant percevra une indemnité de stage dont le montant du taux de base est de 10 000 francs par semaine de stage.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 105 millions de francs destinée aux dépenses des transports scolaires des communes au titre de l'exercice 2024. Pour 2023, les communes et la structure intercommunale ont déclaré avoir dépensé la somme totale de plus d'1 milliard de francs. Le budget 2024 permet un subventionnement égal à 8,07 % de ces charges.

La subvention est répartie entre 26 bénéficiaires suivants :

Commune de Boulouparis	1 912 440
Caisse des écoles de Bourail	5 820 518
Commune de Farino	1 311 889
Caisse des écoles de Hiengghène	5 814 536
Caisse des écoles de Kaala-Gomen	3 644 041
Commune de Koné	8 030 186
Commune de Kouaoua	3 031 874
Caisses des écoles de Koumac	2 250 414
Commune de La Foa	2 612 021
Commune de Maré	4 002 493
Commune de Moindou	1 268 354

Commune de Ouégoa	3 839 119
Commune de Païta	2 284 617
Commune de Poindimié	6 844 343
Commune de Ponérihouen	5 905 205
Commune de Pouembout	2 687 885
Commune de Poya	4 624 652
Commune de Sarraméa	517 862
Commune de Thio	3 238 187
Commune de Touho	3 697 491
Commune de Voh	4 256 366
Commune de Yaté	3 840 613
Commune d'Ouvéa	2 631 011
Caisse des écoles de Lifou	17 629 820
Commune de Poum	1 621 121
Commune de l'île des Pins	1 844 290
TOTAL	**105 161 348**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 1 576 900 francs au lycée professionnel Pétro-Attiti, dans le cadre de l'organisation de la continuité de certains enseignements sur les plateaux techniques du lycée Augustin-Ty à Touho. C'est notamment le cas du bac pro maintenance et efficacité énergétique (MEE).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, d'Adolphe Digoué et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR), afin de simplifier les procédures administratives et réduire ainsi les délais d'instruction des dossiers.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention à la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Pour rappel, le versement d'une subvention de 630 millions de francs pour financer le déficit de la CLR et des comptes sociaux a été proposé au budget supplémentaire 2024. Il a été décidé d'attribuer une aide directe à la CLR, par voie d'arrêté le 31 juillet 2024. Cependant

cette aide directe n'aurait pas permis d'apurer les dettes des hôpitaux envers la CLR, mais aurait apporté un soutien de trésorerie.

Aujourd'hui, il est ainsi proposé d'abroger cet arrêté pour affecter la subvention directement à la CAFAT qui subventionnera les hôpitaux afin que ceux-ci apurent leurs dettes à la CLR.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet pour une mandature de trois ans, comme suit :

Trois représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont le président du conseil d'administration et deux élus du Congrès :
Jacqueline Bernut, présidente,
Aniseta Tufélé,
Magali Manuohalalo.

Un représentant de l'assemblée de la province Sud :
Nadine Jalabert

Un représentant de l'assemblée de la province Nord :
Jean-Marc Hmaloko

Un représentant de l'assemblée de la province des îles Loyauté :
Reine Hué

Le président de la commission médicale d'établissement :
Le docteur Guy Southwell

Un membre élu par la commission médicale d'établissement :
Le docteur Benjamin Goodfellow
Un médecin non hospitalier, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition de l'organe de l'ordre des médecins :
Le docteur Paul Béjan

Deux représentants du personnel servant dans l'établissement, désignés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives dans l'établissement, ou leurs suppléants :

Nicolas Labenski, titulaire ou Philippe Ducrozet, suppléant,
Mélody Dalmas, titulaire ou Tatiana Izidoro, suppléante.

Deux représentants de la caisse de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) :
Steeves Teriitehau,
Christophe Coulson.

Un représentant des sociétés de secours mutuels, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition des conseils d'administration des dites sociétés :
Ronald Ponia

Une personne qualifiée :
Karine Destours

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret, pour une nouvelle mandature de deux ans, comme suit :

Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont le président du conseil d'administration :
Jacqueline Bernut, présidente,
Philippe Dunoyer,
Milakulo Tukumuli,
Nadine Jalabert.

Un représentant de l'assemblée de la province Sud :
Julien Tran Ap

Un représentant de l'assemblée de la province Nord :
Valentine Eurisouké

Un représentant de l'assemblée de la province des îles Loyauté :
Reine Hué

Un maire désigné par l'association des maires de Nouvelle-Calédonie :
Wilfried Weiss

Un maire désigné par l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie :
Maryline D'Arcangélo

Un médecin des formations sanitaires de l'intérieur et des îles, désigné par le directeur des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie :
Le docteur Jean-Marc Cazaubiel

Deux représentants de la caisse de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT), proposés par le conseil d'administration de cet organisme :
Patrick Dupont,
Steeves Teriitehau.

Deux représentants des sociétés de secours mutuels, désignés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition des conseils d'administration des dites sociétés :
Nicolas Labenski,
Carmen Marty.

Le président de la commission médicale d'établissement :
Le docteur Thierry De Greslan

Deux médecins élus par la commission médicale d'établissement :
Le docteur Marie-Eve Mouliès,
Le docteur Claire Heydenreich.

Trois représentants du personnel non médical, désignés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives dans l'établissement :
Emmanuel Soria (UT CFE-CGC),
Jean-Jacques Wacalie (USTKE),
Sonia Kabar (FF).

Un médecin non hospitalier, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition de l'organe de l'ordre des médecins :
Le docteur Bruno Calandreau.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative de la commission statutaire des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie comme suit :

- Représentants de l'administration :

- Le directeur des affaires Sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant,
- Le médecin inspecteur de santé publique de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant,
- Le pharmacien inspecteur de santé publique de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant,
- Un membre désigné par le président du gouvernement appartenant à un conseil d'administration d'un établissement public d'hospitalisation de la Nouvelle-Calédonie : M. Wilfried Weiss, membre du conseil d'administration du centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT),
- Le directeur de l'établissement public d'hospitalisation directement concerné par l'ordre du jour de la commission, ou son représentant. Lorsque la commission est appelée à examiner des affaires intéressant plusieurs établissements publics d'hospitalisation, le président désigne le directeur ayant voix délibérative.

- Représentants des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie :

Section 1 – Médecine et spécialités médicales
Docteur Guillaume Dureau, titulaire, ou docteur Emilie Follenfant, suppléante.

Section 2 – Chirurgie – Spécialités chirurgicales et odontologiques
Docteur Jean-Christophe Thomas, titulaire, ou docteur Léo Nanty, suppléant.

Section 3 – Anesthésie-Réanimation
Docteur Nicolas Bernard, titulaire, ou docteur Yves Ryckwaert, suppléant.

Section 4 – Radiologie – Biologie - Pharmacie
Docteur Antoine Biron, titulaire, ou docteur Stéphane Busca, suppléant.

Section 5 – Psychiatrie
Docteur Guy Southwell, titulaire, ou docteur Jean-Claude Chavanel, suppléant.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2014-333/GNC du 13 février 2014 relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire qui définit l'ensemble des conditions d'importations des végétaux, produits végétaux, animaux, produits animaux, et minéraux autorisés en Nouvelle-Calédonie.

Les modifications proposées font suite à la détection en Australie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) qui se diffuse rapidement à travers le monde et menace dorénavant directement la Nouvelle-Calédonie. Ce virus s'attaque aux cultures de tomates, de piments et de poivrons et peut se disperser très facilement par le biais des semences, des fruits et des boutures. Il entraîne une déformation, un jaunissement des fruits et une maturation inégale les rendant ainsi non commercialisables. Les pertes de rendement peuvent aller de 15 % à 70 % voire 100 % dans certains pays.

Ce virus n'a pour le moment jamais été détecté localement. Cependant, étant très contagieux, il est important de tout mettre en œuvre pour éviter son introduction, afin de protéger les productions calédoniennes.

Les modifications de l'arrêté imposent ainsi désormais une demande de permis pour l'importation de tomates, de poivrons et de piments frais et une production des fruits en zone indemne du virus ToBRFV.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'annexe XV de l'arrêté modifié n°2014-333/GNC du 13 février 2014 relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire.

Les conditions d'importation des plants d'orchidées sont modifiées. Les établissements de productions végétales destinées à l'exportation vers la Nouvelle-Calédonie devront présenter des garanties sanitaires afin qu'ils soient enregistrés par le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC). Elle est arrêtée comme suit :

- section de fonctionnement : zéro franc équilibré en recettes et en dépenses;
- section d'investissement : zéro franc équilibré en recettes et en dépenses.

Après modification, le budget 2024 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme globale de 5 528 358 568 francs, répartis comme suit :

- section de fonctionnement : 2 045 314 340 francs en recettes et en dépenses ;
- section d'investissement : 3 483 044 228 francs en recettes et 2 193 965 187 francs en dépenses ;

Faisant apparaître un suréquilibre de 1 289 079 041 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-2027/GNC du 23 octobre 2024 sollicitant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique d'un projet de loi du pays et de quatre projets de délibération.

Le projet de délibération prise en application de la loi du pays relative au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau et portant sur la mise en œuvre des procédures de consultation et d'enquête publiques est retiré de la demande de session extraordinaire et d'inscription par priorité.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé les ligues sportives de Nouvelle-Calédonie suivantes :

- la ligue calédonienne de kick boxing, Muaythaï et disciplines associées ;
- l'association Touch Nouvelle-Calédonie (touch rugby) ;

Cet agrément leur permettra de pouvoir bénéficier d'aides publiques financières ou techniques.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition nominative des membres de la commission consultative de la certification professionnelle.

Représentants des employeurs :

	Titulaires	Suppléants
MEDEF-NC	Stéphane Hornung	Pamani Siwa
	Lydia Gracia	Audrey Cado
	Éric Vlaeminck	Johann Gognetti
CPME-NC	Catherine Benoist	Marie-Laurent Le Panse
	Catherine Poedi	Hermann Taalo
U2P-NC	Jean-Louis Laval	Frédérique Davant
	Patrick Nicol	non désigné

Représentants des salariés :

	Titulaires	Suppléants
GOGETRA	Tony Dupré	Éric Babici
CSTC/FONC	Jérôme Le Pechoux	Jean Vieux Fort
CSTNC	Albert Qala	Emmanuelle Nishikuma-Marad'hour
LA FÉDÉ	Doris Rivière	Lionel Woreth
USOENC	Judicaël Eschenbrenner	Francisco Sione
USTKE	Jacques Wabete	Dick Whamereungo

UT/CFE/CGC	Christophe Coulson	Fabienne Kadooka

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prorogé jusqu'au 31 décembre 2025, à titre exceptionnel, l'autorisation relative au fonctionnement du service d'éducation spéciale et de soins à domicile « Ti'Lapia » de l'association Fleur de vie.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné Maître Elisa Mougel en tant qu'administrateur provisoire de l'office notarial de Maître Philippe Rouvray, afin de s'assurer du contrôle et du suivi indispensables à la bonne gestion de cette étude, dont les locaux ont été détruits en mai 2024.

Au visa de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1,1 million de francs à la mairie de Koné pour réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière des filaos. Cette opération vise à faciliter les écoulements du cours d'eau vers la rivière Kataviti, ce qui aura pour effet de limiter les inondations et faciliter le drainage des eaux pluviales.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré une subvention fixée par l'arrêté n° 2024-1179/GNC, en raison de la situation économique que traverse la Nouvelle-Calédonie et ne s'agissant pas d'une subvention essentielle.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 4 892 601 francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP) au profit de l'observatoire de l'environnement de Nouvelle-Calédonie (OEIL), dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 pour la création d'un outil de caractérisation des bassins versants producteurs d'eau potable (Hydroscope).

Cet outil permettra l'amélioration des connaissances sur l'état des bassins versants producteurs d'eau potable en croisant les facteurs géographiques (relief, géologie, végétation, pluviométrie,...) et les pressions subies (urbanisation, incendies, érosion,...). Il facilitera également le partage d'informations entre les gestionnaires et la sensibilisation du grand public sur les bassins versants étudiés.

Cette opération a été validée dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 de la PEP.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 4 millions de francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP) au profit de la SAS Insight

dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 pour la digitalisation de réseaux d'alimentation en eau potable.

Ce projet, validé dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 de la PEP, permettra de définir un cadre méthodologique et d'accompagner des communes n'ayant pas les capacités techniques pour numériser leur réseau d'eau potable.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué d'une subvention de 195 000 francs à l'association des utilisateurs d'eau agricole de Pouembout (AUEAP) pour réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Pouembout au niveau de la zone d'influence du seuil antisel et du seuil de dérivation des eaux Pouembout/Nindia, afin de retirer des débris de végétaux.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a l'arrêté modifié n° 2014-1063/GNC du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail. Alors que le parc a fêté ses dix ans d'existence, il est apparu d'apporter certaines modifications, notamment en ce qui concerne la gouvernance et l'approbation des comptes rendus de réunion.

Ainsi, la dénomination du comité de gestion change pour devenir « comité consultatif ». De plus, le collège des institutions est supprimé, la gestion des ressources naturelles de la ZEE et donc du Parc relevant exclusivement de la compétence du gouvernement. Les provinces pourront néanmoins être associées, avec voix consultative, à la demande d'un ou des co-présidents.

Le CESE et le sénat coutumier, deviennent membres de droit du comité, au même titre que le haut-commissariat et le gouvernement. À la demande des membres concernés, les organisations non gouvernementales (ONG) quittent le collège de la société civile pour former le collège des ONG. Afin de permettre une meilleure représentativité des activités économiques au sein du comité consultatif dans le collège des acteurs-socio-professionnels, il est notamment proposé d'intégrer les chambres consulaires et le cluster maritime.

D'autre part, des membres associés pourront désormais assurer la représentation régionale et internationale des pays limitrophes du Parc et des ONG susceptibles notamment de financer la politique de conservation et de valorisation des ressources du Parc.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Joachim Tutugoro en qualité de directeur du centre hospitalier du Nord.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Vanessa Frayssinet en qualité de chef du service administration et support de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS).

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la désignation des maires au comité des finances locales pour une période de deux ans.

Pour l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie :

- Sonia Lagarde, maire de la commune de Nouméa, ayant pour suppléant Monsieur Eddie Lecourieux, maire de la commune du Mont-Dore ;
- Pascal Vittori, maire de la commune de Boulouparis, sans suppléant.

Pour l'association des maires de Nouvelle-Calédonie :

- Monsieur Wilfried Weiss, maire de la commune de Koumac, ayant pour suppléant Florentin Dedane, maire de la commune de Pouébo ;
- Madame Henriette Hmae, maire de la commune de Poum, ayant pour suppléant Maurice Tillewa, maire de la commune d'Ouvéa.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1353/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la production, du transport et de la réglementation de la distribution d'énergie électrique et des relations avec les provinces.

La Nouvelle-Calédonie a modifié ses représentants issus du Congrès au sein du conseil d'administration de l'Agence rurale. Ainsi, Philippe Dunoyer remplace Emmanuelle Khac en qualité de titulaire et Philippe Michel remplace Philippe Dunoyer en qualité de suppléant.

Au visa de Laurie Humuni, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1363/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique et de la modernisation de l'action publique, de la transition numérique et du développement de l'innovation technologique.

Franck Licha est désigné en remplacement de Muriel Malfar Pauga au sein du conseil d'administration de la SIC.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **deux** titres de séjour et en a refusé **un**. Il a accordé **cinq** autorisations de travail et **quatre** renouvellements d'autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif aux sessions organisées en 2024 et 2025 en Nouvelle-Calédonie du certificat d'aptitude professionnelle agricole et du brevet de technicien supérieur agricole en raison de circonstances exceptionnelles.

- **ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT**

Louis Mapou, président du gouvernement
Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement
Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement
Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué
Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement
Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest
Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Laurie Humuni
Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

Thierry Santa
Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux
Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès
Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier
Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.